

A2019C07422



**Commune de  
SAINT-NAZAIRE-LES-EYMES**

### Enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté municipal n° 2019-226 du 23 septembre 2019, Madame le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, Monsieur Hervé GIRARD, ingénieur retraité en qualité environnementale des bâtiments, a été désigné, comme commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif.

L'enquête publique se déroulera en Mairie du lundi 21 octobre 2019 au vendredi 22 novembre 2019 inclus.

Le dossier complet est consultable, sous format papier, en mairie aux jours et horaires suivants (hors jours fériés) :

- Du lundi 21 octobre au 03 novembre 2019

lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h00 à 17h00.

mercredi de 8h00 à 12h00.

- Du 4 novembre au 22 novembre 2019

lundi de 13h00 à 19h00

mardi, jeudi, vendredi de 13h00 à 17h00

mercredi de 8h00 à 17h00.

Le dossier est également consultable, sous format numérique, pendant toute la durée de l'enquête publique

- sur le site internet de la commune : [www.saint-nazaire-les-eymes.fr](http://www.saint-nazaire-les-eymes.fr) (rubrique : mairie/urbanisme/révision PLU)

- sur un poste informatique installé à l'accueil de la mairie et mis à disposition du public en mairie aux jours et horaires mentionnés ci-dessus.

Monsieur Hervé GIRARD, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie, lors de ses permanences, pour

recevoir toutes observations aux jours et horaires suivants :

. lundi 21 octobre 2019 de 14h00 à 17h00,

. mercredi 6 novembre 2019 de 11h00 à 14h00,

. samedi 16 novembre 2019 de 9h00 à 12h00,

. lundi 18 novembre 2019 de 17h00 à 19h00,

. jeudi 21 novembre 2019 de 15h00 à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations du public sur le projet de révision du PLU pourront être consignées sur le registre de l'enquête publique déposé en Mairie, aux jours et heures d'ouverture au public ci-dessus mentionnés. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur selon les modalités indiquées suivantes :

- par courrier à l'adresse suivante : Mairie - 385 chemin du Village 38330 SAINT-NAZAIRE-LES-EYMES - en indiquant l'objet «Enquête publique - Révision du PLU» et «A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur»

- ou par courrier électronique à l'adresse mail suivante [commissaireenqueteur.sne@orange.fr](mailto:commissaireenqueteur.sne@orange.fr) en indiquant dans l'objet «Enquête publique - Révision du PLU» et «A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur» par voie orale auprès du commissaire enquêteur au cours de ses permanences.

Conformément à l'article R 123 -13 du Code de l'environnement, les observations et propositions du public transmises par voie postale, par voie électronique et les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences seront consultables à la mairie de Saint-Nazaire-les-Eymes et sur son site internet :

[www.saint-nazaire-les-eymes.fr](http://www.saint-nazaire-les-eymes.fr) (rubrique : mairie/urbanisme/révision PLU).

Le présent avis sera publié dans deux journaux d'annonces légales (Dauphiné Libéré et Affiches de Grenoble) et affiché sur le panneau d'affichage municipal situé à l'extérieur de la mairie, sur l'ensemble des panneaux d'information existants répartis sur le territoire communal ainsi que sur le site internet de la commune.

Le 23 septembre 2019  
Madame Le Maire  
Michèle FLAMAND

A2019C07573



**Commune de BERNIN**

### Avis de mise à enquête publique Modification n° 1 du Plan local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté n°2019/URB/094 en date du 18/10/2019, Madame le maire de Bernin a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

L'enquête publique sera ouverte du mercredi 13 novembre 2019 et jusqu'au jeudi 12 décembre 2019 inclus, pour une durée de trente jours consécutifs

A l'issue de l'enquête publique, le projet de la modification n°1 du Plan Local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, pourra être approuvé par délibération du conseil municipal de la commune de Bernin.

Par décision n° E19000310/38 en date du 23 septembre 2019, Monsieur le Président du tribunal administratif de Grenoble a désigné le commissaire enquêteur : Madame Martine HENRIOT.

L'enquête publique se déroulera en Mairie de Bernin, 496 route départementale 1090, 38190 Bernin. Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique pourra être consulté aux jours et horaires habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30, le mercredi de 8h30 à 17h30 (journée continue) et le samedi de 9h00 à 12h00. Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site Internet de la commune :

[www.bernin.fr](http://www.bernin.fr).

Les observations du public pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur. Toute correspondance relative à l'enquête publique

pourra être adressée au commissaire enquêteur à l'adresse postale du lieu où se déroule l'enquête publique ainsi que sur cette adresse mail : [plu@bernin.fr](mailto:plu@bernin.fr).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique, aux jours et horaires suivants :

- le 13 novembre 2019 de 09h00 à 12h30 ;

- le 26 novembre 2019 de 14h30 à 17h30 ;

- le 07 décembre 2019 de 09h00 à 12h00 ;

- le 12 décembre 2019 de 13h30 à 17h30.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête en mairie de Bernin, 496 route départementale 1090, 38190 Bernin et sur le site internet de la commune : [www.bernin.fr](http://www.bernin.fr).

L'identité de la personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Madame le maire, Mairie de Bernin, 496 route départementale 1090, 38190 Bernin.

L'avis de l'arrêté de mise à enquête publique est affiché, 15 jours avant la date de commencement de la procédure d'enquête publique et pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de Bernin, 496 route départementale 1090, 38190 Bernin, sur le panneau d'affichage extérieur.